



Pret a la consommation auprès d'une compagnie de crédit

Par **vecc001**, le **07/05/2011** à **00:21**

Bonjour,

Voilas j'ai contracter un prêt auprès d'un organisme il y a plus de 14 ans, j'ai toujours payer mes échéances. L'emprunteur étant moi même et le co-emprunteur étant mon épouse, au niveau des signatures du contrat il y a 14 ans. Il y a maintenant plus de trois ans, j'ai du subir une opération, donc arrêt de travail de plus de un an et demi et j'ai toujours payé mes échéance au niveau de ce prêt, suite a un appel téléphonique auprès de cette société pour leur réclamer mes échéances, auprès de leur compagnie d'assurance, ils me disent que le contrat et au nom de mon épouse et que je suis le co-emprunteur ce qui et inexact au niveau des signatures du contrat.

Quel et mon recours ?

Par **amajuris**, le **07/05/2011** à **12:01**

bjr,

si votre épouse est co-emprunteur, vous êtes obligatoirement vous aussi co-emprunteur. si vous êtes mariés et que ce prêt est pour le ménage et que les 2 époux ont signé le contrat de prêt, il y a solidarité entre les époux.
cdt